

Villeneuve Loubet, le 2 novembre 2021

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
PACA  
(A l'attention de SCADE/UEE)

N/Réf. : MP/IR/ L1090-2021

**Objet : DECLARATION DE PROJET VILLENEUVE-LOUBET – PORT MARINA**

Monsieur le Directeur / Madame la Directrice,

Conformément au chapitre IV du titre préliminaire du livre Ier de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, relatif à la concession portuaire au port de Marina Baie des Anges, dont l'appel d'offre a été remporté par EIFFAGE, afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné pour un examen au cas par cas tel qu'il figure dans votre site internet :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/examen-au-cas-par-cas-r1425.html>

Selon l'article R.104-31 du code de l'urbanisme, vous disposez de **deux mois** afin de me notifier votre décision. **L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

Le service URBANISME se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile sur ce dossier.

Je vous souhaite bonne réception des présentes, et vous prie d'agréer, Madame La Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Par délégation du Maire,  
**Marcel PIACENTINO**

